

**MAIRIE DE LETRA**  
**Arrondissement de Villefranche**  
**RHONE**

**Compte rendu du Conseil municipal du 8 septembre 2025**

Date de séance : 8 Septembre 2025  
Date de convocation : 1<sup>er</sup> Septembre 2025  
Date d'affichage : 11 Septembre 2025

**Présents :**

Didier Chavand, Laurent Nancy, Laure Germain, Clara Magalhaes, Alexandra Benso, Jean-François Rivier, Françoise Pouvreau, Sophie Valette, Marie-Thérèse Laurent, Patrice Rivier, David Gerbe, Julien Parriaux, Blandine Lamouroux

**Absent :**

Delphine Laurent donne pouvoir à Françoise Pouvreau  
Bénédicte Occhipinti donne pouvoir à Jean François Rivier

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de votants au cours de la séance : 15  
Mme Françoise Pouvreau secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 7 Juillet 2025 a été approuvé à l'unanimité.

*Le maire propose une nouvelle délibération est à l'ordre du jour :*  
*- Délibération au sujet de la Bibliothèque*  
*Le conseil municipal est d'accord.*

**1° Délibération pour régularisation de parcelle de la Famille Peignaux**

L'adjoint de l'urbanisme explique qu'une délibération de propriété du terrain est à prendre. En effet, une décision de vente de chemin rural n'a pas été finalisée et la propriétaire demande de régulariser cet oubli.

Il propose de régulariser une délibération du conseil municipal de Létra datant du 17/07/1982 qui décidait de l'aliénation d'une partie d'un chemin rural Montée du Bourg en faveur de la famille Peignaux.

La vente sera effectuée pour 1 euro symbolique.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE : de régulariser cette aliénation d'une partie du chemin rural en faveur de la famille Peignaux, la vente sera effectuée pour 1 euro symbolique.**

**Délibération n° 24/2025**

**MAIRIE DE LETRA**  
**Arrondissement de Villefranche**  
**RHONE**

**2° Délibération vente parcelle 149 Route du Joncin**

L'adjoint de l'urbanisme informe que la famille Grisard demande d'acheter la parcelle D949 de 60m<sup>2</sup> qui se trouve enclavée dans leur propriété. Pour rappel il s'agit d'une ancienne citerne de récupération d'eau, qui n'est plus utilisée depuis des dizaines d'années.

Il propose d'accepter cette demande.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE : de vendre la parcelle D949 de 60M<sup>2</sup> au prix de 10 euros du m<sup>2</sup>.**

**Délibération n° 25/2025**

**3° Délibération régularisation Parcelle Chemin du Tremblay**

L'adjoint de l'urbanisme propose que la parcelle C1215 de la famille Poyet soit cédée au domaine public pour régularisation.

En effet, La parcelle C1215 est actuellement goudronnée et fait partie du domaine public vu le plan dressé par le Géomètre SCP Capiaux Contet.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE : de régulariser la parcelle C1215, et d'ACHETER cette parcelle pour un euro symbolique.**

**Délibération n° 26/2025**

**4° Délibération Vote Subvention Association Prévention Routière**

Le maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 200 euros à l'Association prévention routière pour que les élèves de l'école Albert Jacquard puissent bénéficier de cette formation le 21/11/2025.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE : l'octroi de subvention complémentaire à l'association prévention routière. La somme de 200 euros sera inscrite aux articles 657 et 6574 du budget primitif 2025.**

**Délibération n° 27/2025**

**5° Délibération Décision modificative du compte section Investissement**

Le maire rappelle que les travaux du bar étant terminés, le compte 203 frais études Bar (chapitre 041), est basculé au compte 2132 (chapitre 041) pour somme de 20136.77 euros.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE : de basculer le compte 203 Frais Etude Bar au compte 2132 pour un total de 20136.77 euros (18665.51+1471.26)**

**Délibération n° 28/2025**

**MAIRIE DE LETRA**  
**Arrondissement de Villefranche**  
**RHONE**

**6° Cabinet d'orthophoniste**

La nouvelle orthophoniste, Mme Morel, est installée dans les locaux de l'ancienne poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Son activité a commencé ce lundi 8 septembre 2025.

**7° Délibération Bibliothèque**

Un adjoint informe qu'il faut valider le règlement intérieur de la Bibliothèque dans sa totalité, spécifiant que l'emprunt de documents nécessite une inscription payante de 10 euros par foyer valable un an.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE : de valider le règlement intérieur de la Bibliothèque et la cotisation annuelle de 10 euros par foyer.**

**Délibération n° 29/2025**

**8° Questions diverses**

Une habitante de Létra aura 100 ans en octobre 2025, le conseil propose d'acheter un bouquet de fleurs.

L'épicerie : nous n'avons pas pu récupérer les clés du local, affaire en cours.

L'agent d'accueil nous informe qu'elle prendra sa retraite le 01.03.2025.

Les horaires de la poste seront à revoir lors de la commission RH prévue le mercredi 10/09/2025.

Une commission Associations est prévue le mercredi 10/09/2025 pour la rentrée.

Musique et Culture nous a sollicité pour avoir une salle pour un cours de théâtre pour les ados. Cela peut être envisagé à la salle des anciens le mercredi en début d'après-midi.

Les composteurs devraient arriver normalement le mardi le 30/09/2025 de 17h à 20h.

Le site internet ne fonctionne pas, une demande a été faite en juillet 2025, on attend leur retour.

Lors d'une réunion concernant la révision du PLU, Mr Portal nous indique qu'il va falloir arbitrer sur une procédure d'étude environnementale pour avoir la possibilité de créer une nouvelle zone constructible. Le coût serait d'environ 10 000 euros pour cette étude.

A l'école il y a 71 enfants inscrits. La loi anti-tabac est à mettre place autour du périmètre de l'école et de la salle des sports.

Cap générations : l'atelier informatique sur Létra commence le 22/09 jusqu'au 15/12/2025, le lundi de 9h à 12h dans la salle du conseil ; il y a 8 inscrits à ce jour.

Letr'actu : une réunion est programmée le vendredi le 12/09/2025 à 19h au caveau

La séance est levée à 21h45

Le maire,  
Didier Chavand

